

## PROTECTION

L'origine de ce mot abstrait conduit à une idée concrète, mais très cohérente avec sa valeur figurée moderne. Le latin *protegere* signifie exactement « couvrir et abriter devant », mais *pro-* s'applique aussi à ce qui domine. Quand à *tegere*, on le retrouve non seulement dans *pro-téger*, mais aussi dans *toit* (*tectum*).

Couvrir d'un toit, c'est le symbole même de l'abri, de la garantie contre les coups du sort, dont les intempéries sont l'image. Aussi bien, *protéger* et *protection*, en ancien français, sont à la fois des termes concrets et techniques, notamment militaires, et des vocables abstraits, voire religieux. La défense matérielle contre les dangers de la guerre et l'assistance divine se confondent alors dans ces deux mots. Puis, on parla de protection dans le domaine psychologique, *se mettre sous la protection de quelqu'un* incarnant cette notion liée au XVII<sup>e</sup> siècle à l'idée de hiérarchie et de devoir : le fort doit protéger le faible – car il n'est pas encore question de solidarité. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec le protectionnisme, la relation protectrice devient économique, internationale, avec des ambiguïtés : les protecteurs sont en fait des maîtres et le paternalisme triomphe.

Ce n'est qu'avec le développement d'une politique sociale, dans les années 1930, qu'on commence à parler de *protection sociale*, précisément (expression rencontrée à partir de 1930), puis de *protection infantile* et *maternelle* (1933). La protection voisine socialement avec l'assurance, avant d'être rejointe par la sécurité, qui en est le résultat souhaité (*Sécurité sociale* – 1945 –, calque de l'anglais *Social security*, imaginée en 1935). Mais *protection*, malgré cette concurrence, est resté un mot et une notion indispensables, lorsque ceux et celles qui en sont l'objet sont faibles et ne peuvent se mettre tout seuls en sécurité. C'est pourquoi l'enfance, qui ne peut guère dépendre d'une solidarité égalitaire, relève de la protection. Et l'enfance n'est pas seule à mériter cette mise à l'abri, dans une époque où la vie s'allonge et où la durée d'existence des handicapés, grâce aux immenses progrès médicaux, s'accroît sans cesse.

Faute d'égalité et de fraternité – ces idéaux républicains qui ne se sont guère rapprochés de nous –, dans l'insuffisance de la solidarité, malgré des avancées certaines, la protection, mise à l'abri des sans abri, au moral comme au physique, toit des sans-logis (pour revenir à l'origine du mot) demeure indispensable.

Alain Rey - 23 novembre 2000

XXVI<sup>e</sup> colloque du SNMPMI